

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle Degrad-des-Cannes, Immeuble Simeg
97354 Remire-montjoly
Société anonyme au capital de 8 729 297,75 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2014

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle Degrad-des-Cannes, Immeuble Simeg
97354 Remire-montjoly
Société anonyme au capital de 8 729 297,75 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AUPLATA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.4 de l'annexe présente les conséquences, dans les comptes au 31 décembre 2014, de l'accord conclu avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières « BRGM » ;
- Les notes 3.1.2 à 3.1.6 de l'annexe exposent les modalités d'inscription au bilan des éléments de l'actif immobilisé, de leur amortissement et de leur dépréciation qu'ils soient inscrits en immobilisations incorporelles, corporelles ou financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction dans son évaluation des éventuelles provisions, à examiner les données et hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 30 avril 2015

COREVISE

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Stéphane MARIE
Associé



AUPLATA

Société anonyme au capital 8.729.297,75 €

Zone Industrielle Degrad-des-Cannes, Immeuble Simeg,

97354 Rémire-Montjoly

331 477 158 RCS Cayenne

Comptes Sociaux

Période : 01/01/2014 au 31/12/2014



BILAN ACTIF

AUPLATA

Etabli en Euro

	31/12/2014			31/12/2013
	12 mois			12 mois
	Brut	Amort & prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement	1 074 483	257 880	816 603	436 411
Concession, brevets et droits similaires	825 250	458 324	366 926	419 201
Fonds commercial	3 688 761	3 688 761	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisation corporelles				
Terrains	28 733	17 470	11 262	15 565
Constructions	5 822 777	4 839 837	982 939	1 272 469
Installations Techniques, matériel et outillage industriels	6 065 829	5 806 290	259 539	314 083
Autres immobilisations corporelles	589 929	389 545	200 384	287 038
Immobilisations en cours	1 809 507	215 862	1 593 646	986 615
Avances et acomptes	77 593		77 593	
Immobilisations Financières				
Autres participations	21 153 207	14 116 669	7 036 538	8 909 338
Autres immobilisations financières	268 642		268 642	252 900
TOTAL (I)	41 404 711	29 790 639	11 614 072	12 893 621
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières Premières , approvisionnements	244 316		244 316	242 709
Produits intermédiaires et finis				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	918 864	102 080	816 784	700 713
Autres créances	20 345 807	18 897 842	1 447 965	2 166 331
Trésorerie				
Valeur mobilières de placement				
Disponibilités	7 647 793		7 647 793	2 596 947
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avances	219 219		219 219	232 357
TOTAL (II)	29 375 999	18 999 922	10 376 077	5 939 057
Charges à répartir	545 725		545 725	50 694
TOTAL GENERAL	71 326 434	48 790 561	22 535 873	18 883 373

**BILAN PASSIF****AUPLATA**

Etabli en Euro

	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	7 592 953	6 425 097
Primes d'émission, de fusion, d'apport	50 638 726	45 532 670
Réserve légale	43 179	43 179
Réserves statutaires ou contractuelles	104 878	104 878
Réserves réglementées	1 158	1 158
Autres Réserves		
Report à nouveau	-48 884 195	-37 827 432
Résultat de l'exercice	-5 614 727	-11 056 763
TOTAL (I)	3 881 973	3 222 787
Autres fonds propres		
TOTAL (II)	0	0
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	731 584	388 694
Provisions pour charges	1 119 652	1 074 840
TOTAL (III)	1 851 236	1 463 534
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles	11 243 707	5 800 998
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières diverses	706 810	3 848 233
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 099 082	2 616 805
Dettes fiscales et sociales	685 922	854 262
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 067 143	1 067 143
Autres dettes		9 611
TOTAL (IV)	16 802 664	14 197 052
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	22 535 873	18 883 373



COMPTES DE RESULTAT

AUPLATA

Etabli en Euro

	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue : de biens	10 431 289	12 050 042
: de services	3 581 797	3 543 526
Chiffres d'affaires nets	14 013 086	15 593 568
Production stockée		
Production immobilisée	286 466	985 080
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions , transfert de charges	159 989	196 872
Autres produits	2 008	1 345
Total des produits d'exploitation (I)	14 461 550	16 776 865
Charges d'exploitation		
Achat de mat. premières et autres approv. (y compris droits de douanes)	3 604 744	4 287 867
Variation de stock (mat. premières et autres approv.)	-1 607	-4 106
Autres achats et charges externes	9 836 333	10 579 637
Impôts , taxes et versements assimilés	324 148	338 860
Salaires et traitements	2 408 550	3 053 813
Charges sociales	776 227	1 074 771
Dotations d'exploitation		
Sur immo. : Dot. aux amort.	814 806	959 933
Sur actif circulant : Dot. aux provisions	89 580	12 500
Pour risques et charges : Dot. aux provisions	46 632	159 786
Autres charges	126 233	112 377
Total des charges d'exploitation (II)	18 025 646	20 575 438
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 564 096	-3 798 573
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
Produits financiers de participation	381 909	278 108
Autres intérêts et produits assimilés	23 791	5 655
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		13 383
Total des produits financiers (V)	405 700	297 146
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	790 130	521 351
Différences négatives de change	-7 641	17 112
Total des charges financières (VI)	782 489	538 463
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-376 789	-241 317
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-3 940 886	-4 039 890
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		49 827
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 580 039	1 248 240
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 462 092	1 114 142
Total des produits exceptionnels (VII)	5 042 132	2 412 209
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	59 032	90 323
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 854 134	1 331 232
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 802 806	8 165 468
Total des charges exceptionnelles (VIII)	6 715 973	9 587 023
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 673 841	-7 174 814
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-157 941
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	19 909 382	19 486 220
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+X)	25 524 109	30 542 983
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	-5 614 727	-11 056 763



Annexe des Comptes Sociaux

Période : 01/01/2014 au 31/12/2014



TABLE DES MATIÈRES

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE.....	9
1.1. ACTIVITE MINIERE	9
1.2. DEVELOPPEMENTS	10
1.3. ACCORD DE PARTENARIAT.....	10
1.4. PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE BRGM.....	11
1.5. AUGMENTATION DE CAPITAL.....	11
1.6. EMISSION DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS	11
1.7. EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE.....	12
1.8. PARTICIPATION DANS LA SOCIETE COLUMBUS GOLD CORPORATION.....	12
1.9. AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	12
1.10. ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2014.....	13
2. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	13
2.1. RESULTATS DE TESTS DE L'UNITE PILOTE DE CYANURATION	13
2.2. EMPRUNT OBLIGATAIRE 2010.....	13
2.3. ACQUISITION DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE « HERRERIAS ».....	13
3. REGLES, METHODES COMPTABLES ET NOTES SUR LE BILAN.....	14
3.1. ACTIF.....	14
3.1.1. Actif immobilisé.....	14
3.1.2. Actifs incorporels.....	15
3.1.3. Fonds commercial	15
3.1.4. Actifs corporels.....	16
3.1.5. Immobilisations en cours.....	16
3.1.6. Amortissements et provisions.....	16
3.1.7. Immobilisations financières.....	16
3.1.8. Situation des filiales.....	17
3.1.9. Stocks et en cours.....	17
3.1.10. Créances.....	18
3.1.11. Charges constatées d'avance.....	18
3.1.12. Tableau des créances par échéance	19
3.1.13. Produits à recevoir	19
3.1.14. Disponibilités.....	19
3.1.15. Charges constatées d'avance.....	19
3.1.16. Charges à répartir.....	19
3.2. PASSIF	19
3.2.1. Capital social.....	19
3.2.2. Bons de Souscription d'Actions (BSA).....	20
3.2.3. Provisions	20
3.2.4. Dettes.....	22
3.2.5. Charges à payer par postes du bilan	22
3.3. DETTES ET CREANCES AVEC LES FILIALES ET LES ENTREPRISES LIEES	22
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	23
4.1. RESULTAT D'EXPLOITATION	23
4.1.1. Chiffre d'affaires	23
4.1.2. Autres produits d'exploitation	23
4.1.3. Effectif.....	23
4.1.4. Rémunération des dirigeants	24
4.1.5. Charges sociales.....	24
4.1.6. Dotations aux amortissements et provisions.....	24
4.2. RESULTAT FINANCIER.....	24
4.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL	25
4.4. IMPOTS SUR LES BENEFICES	25
4.5. CHARGES ET PRODUITS EN RELATION AVEC LES FILIALES ET LES ENTREPRISES LIEES.....	26
4.5.1. Charges et produits liés aux filiales.....	26



4.5.2.	<i>Charges et produits liés aux entreprises liées</i>	26
5.	ENGAGEMENTS FINANCIERS	27
5.1.	ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES	27
5.1.1.	<i>Contrats de location</i>	27
5.1.2.	<i>Redevance Yaou et Dorlin</i>	27
5.1.3.	<i>Redevance Paul Isnard</i>	27
5.1.4.	<i>Passifs environnementaux</i>	27
5.1.5.	<i>Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud</i>	28
5.1.6.	<i>Engagement sur le PER Courriège</i>	28
6.	DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)	28
7.	HONORAIRES CAC	28



Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Total du bilan avant répartition	22 535 873 €
Chiffre d'affaires	14 013 086 €
Résultat de la période (perte)	-5 614 727 €

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1. ACTIVITE MINIERE

La société AUPLATA a pour objet principal l'exploitation minière aurifère. Toutes les activités sont liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane Française, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité chez des industriels indépendants.

Au cours de l'exercice 2014, la société AUPLATA S.A. (la « Société » ou « AUPLATA ») a exploité les sites miniers de Dieu Merci et de Paul Isnard. Les trois concessions détenues sur le site de Dieu-Merci sont exploitées depuis 2002 et expirent au 31 décembre 2018. Le site de Paul Isnard est exploité sous le couvert d'un contrat d'amodiation conclu avec la société SOTRAPMAG, filiale à 100% de la société canadienne Columbus Gold Corporation. Ce contrat autorise la Société à produire sur sept des huit concessions détenues par SOTRAPMAG.

Sur les deux sites, la société produit en direct, en traitant le minerai extrait dans ses usines de gravimétrie et soustraite à des sous-traitants miniers l'exploitation des chantiers alluvionnaires.

La production totale d'or brut déposée auprès du client affineur, de la Société atteint 376 kg en 2014, en retrait de 7% par rapport à l'année précédente. Alors que la production des sous-traitants miniers est stable à 236 kg, la production interne a baissé de 32 kg, conséquence de l'arrêt temporaire de l'usine gravimétrique d'Elysée située sur le site Paul Isnard. A partir de septembre 2014, la production interne a en effet été concentrée sur le site de Dieu Merci afin de procéder à des travaux d'amélioration de l'usine de gravimétrie d'Elysée et à des campagnes de prospection pour consolider la connaissance des ressources et préparer la production 2015. Cette organisation a eu aussi pour effet d'optimiser les ressources et de rationaliser les coûts logistiques.

Le chiffre d'affaires des ventes d'or affiné s'élève à 10 421 K€ en retrait de 13,4% par rapport à l'année précédente. La chute des cours de l'or amorcée en 2013 s'est poursuivie jusque fin septembre 2014 et pèse fortement sur le résultat de la Société. Dans ce contexte, le prix de vente moyen de l'or affiné constaté est de 30 601 €/kg par rapport à un prix moyen de vente de 33 802 €/kg au cours de l'exercice précédent. Cette baisse de 9,5% a un impact négatif sur le chiffre d'affaires, et la marge, évalué à -1 090 K€.



1.2. DEVELOPPEMENTS

Suite à la décision de suspendre les développements du procédé d'extraction au thiosulfate, la Société concentre ses efforts de recherche sur le développement du procédé de cyanuration qui permettra d'améliorer la rentabilité et l'efficacité de l'extraction de l'or, tout en étant particulièrement respectueux de l'environnement.

La construction de l'unité pilote de traitement de minerai par cyanuration à Rémire-Montjoly et la réception des équipements industriels ont été finalisés fin 2014. La mise au point du procédé de lixiviation s'est déroulée début 2015 et les premiers tests de production sont concluants.

L'objectif de cette unité pilote est de centraliser le traitement des concentrés aurifères produits par les concentrateurs gravimétriques des sites miniers. Elle intégrera le tablage des concentrés ainsi que la lixiviation par cyanuration en cuves agitées des rejets de ce tablage. La capacité de l'unité pilote étant de 5 tonnes/jour, elle pourra traiter les concentrés en provenance des sites miniers d'Auplata et, sous forme de prestation, les concentrés de production d'autres acteurs miniers locaux.

Cette unité pilote qui amènera une augmentation de la production de la Société de l'ordre de 20% est une première étape vers l'amélioration des procédés d'extraction de l'or et permettra de démontrer la maîtrise du process avant la mise en œuvre d'unités industrielles de traitement par cyanuration.

Le Groupe avait déposé le 29 novembre 2013, auprès des autorités françaises de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), une demande administrative pour la mise en œuvre d'une unité industrielle de cyanuration sur son site minier de Dieu Merci. Cette unité modulaire, d'une capacité de traitement de 300 tonnes jour a pour vocation à traiter les rejets actuellement stockés dans six bassins et issus du traitement gravimétrique actuel. En cas d'acceptation du dossier, l'arrêté préfectoral d'autorisation pourrait être émis fin 2015.

1.3. ACCORD DE PARTENARIAT

Le 22 septembre, Auplata annonçait la signature d'un accord de joint-venture (coentreprise) conclu avec Newmont LaSource, filiale à 100% de Newmont Mining Corporation, l'un des premiers producteurs d'or au monde et portant sur les Permis Exclusifs de Recherche (PER), de Bon Espoir et Iracoubo Sud détenus par la filiale ARMINA Ressources Minières d'Auplata. Cet accord prévoit, sur une période de six ans, deux phases d'exploration avec des dépenses d'exploration engagées par Newmont pouvant aller jusqu'à 12 M USD, permettant à Newmont de porter sa participation dans la coentreprise jusqu'à 75%, Auplata conservant les 25% restant.

A l'issue de ces deux phases d'exploration, Auplata aura la faculté, en fonction de sa contribution aux futurs programmes d'exploration, de maintenir sa participation dans la coentreprise, d'accepter de la diluer ou de la convertir en perception d'une royalty sur les futures exploitations.

Cet accord s'inscrit dans la stratégie du Groupe de conclure des partenariats avec des acteurs majeurs internationaux afin de valoriser son portefeuille minier.



L'accord entre Auplata et Newmont reste soumis à la réalisation de différentes conditions suspensives, et notamment à l'accord du Ministère de l'Economie et de l'Industrie, en charge des Mines qui dispose d'un délai d'instruction jusqu'au 4 avril 2015.

1.4. PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE BRGM

L'accord conclu avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en juillet 2014 mettait fin au contentieux qui opposait les deux parties et conduisait à la reconnaissance par AUPLATA d'une dette vis à vis du BRGM qui, en fonction de l'option activée par le BRGM avant le 31 décembre 2014, serait remboursable en numéraire à hauteur de 1,5M€, ou convertie en capital pour un montant de 2M€. L'option d'entrée au capital d'AUPLATA prévue par cet accord n'ayant pas été exercée au 31 décembre 2014, la Société a d'une part, comptabilisé une provision pour porter la dette vis-à-vis du BRGM à hauteur de 1,5 M€ et d'autre part, proposé au BRGM de nouvelles modalités dans le cadre d'une prorogation de cette option jusqu'au 31 décembre 2015. Les conditions de cette prorogation restent à finaliser.

Les deux parties finalisent au premier trimestre 2015, la convention de prestation technique d'une durée de trois ans qui permettra à AUPLATA de bénéficier de l'expertise du BRGM notamment dans la prospection minière et l'évaluation de réserves.

1.5. AUGMENTATION DE CAPITAL

La Société a constaté le 1er avril 2014 une augmentation de capital par émission de 3 571 423 actions ordinaires nouvelles, d'un montant total brut de 4 999 992,20 €.

La Société a procédé le 15 juillet 2014 à une augmentation de capital réservée, en numéraire, entièrement souscrite par un investisseur privé. Cette opération s'est traduite par l'émission de 1 100 000 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 1,40 €, soit un montant total de 1 540 000 €.

A l'issue de ces augmentations, le capital de la Société est de 7 592 952,75 euros divisé en 30 371 811 actions de 0,25 euro chacune.

1.6. EMISSION DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le Conseil d'administration du 30 juin 2014, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2014 a émis en faveur du Président du Conseil, M. Jean-François Fourt, 878 154 BSA-2014 donnant droit de souscrire pendant une période de dix ans à 878 154 actions nouvelles ordinaires AUPLATA au prix de 1,38 € dont 0,25 € de valeur nominale.

Les BSA-2014 sont exerçables aux conditions suivantes :

- A hauteur de 292.718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de bons émis), à tout moment à compter de la date d'attribution des BSA-2014,



- A hauteur de 292.718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de bons émis), à tout moment à compter du 31 décembre 2014, si la production d'or cumulée sur l'année 2014 est supérieure ou égale à 500 kg,
- A hauteur de 292.718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de bons émis), à tout moment à compter du 1er juillet 2015, si la production d'or cumulée sur le premier semestre 2015 est supérieure ou égale à 250 kg,

Au 31 décembre 2014, dans la mesure où la production d'or cumulée du groupe Auplata sur l'année 2014 a été supérieure à 500 kg, 585 436 BSA-2014 sont exerçables.

1.7. EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

La Société a procédé en juin 2014 à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire d'un montant brut de 6 736 500 euros, constitué de 13 473 obligations d'un prix unitaire de 500 €. Les obligations porteront intérêt à un taux fixe de 8% par an, les intérêts seront versés annuellement le 26 juin de chaque année, à compter de 2015.

Parmi ces 13 473 obligations, 2 925 ont été souscrites par compensation conventionnelle de créance à raison d'une obligation émise 2010 pour une obligation nouvelle, 5 000 obligations ont été souscrites par l'actionnaire de référence Compagnie Minière de Touissit (CMT) par compensation avec l'avance en compte courant apportée fin 2013 et 5 548 obligations ont été émises avec une contrepartie en numéraire.

1.8. PARTICIPATION DANS LA SOCIETE COLUMBUS GOLD CORPORATION

Au cours du mois de septembre 2014, la Société a cédé 10 092 089 titres de sa filiale Columbus sur le marché de Toronto, pour un montant total de 2 829 K€. La plus-value comptabilisée sur ces cessions de titres financiers s'élève à 667 K€.

A l'issue de ces cessions, opérées dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et du financement de ses projets de développement Auplata demeure l'actionnaire principal de la société Columbus dont elle détient 20 184 177 titres, soit 14,82% du capital de Columbus au 31 décembre 2014.

Sur le plan opérationnel, cette participation reste un actif stratégique du groupe qui maintient son support notamment technique et logistique à Columbus via sa filiale Sotrapmag, en particulier sur son projet d'exploration de la Montagne d'Or. Auplata dispose en outre d'un contrat d'amodiation l'autorisant à produire sur sept des huit concessions détenues par Sotrapmag. Ce contrat est en cours d'examen par le Ministère de l'Economie et de l'Industrie, en charge des Mines.

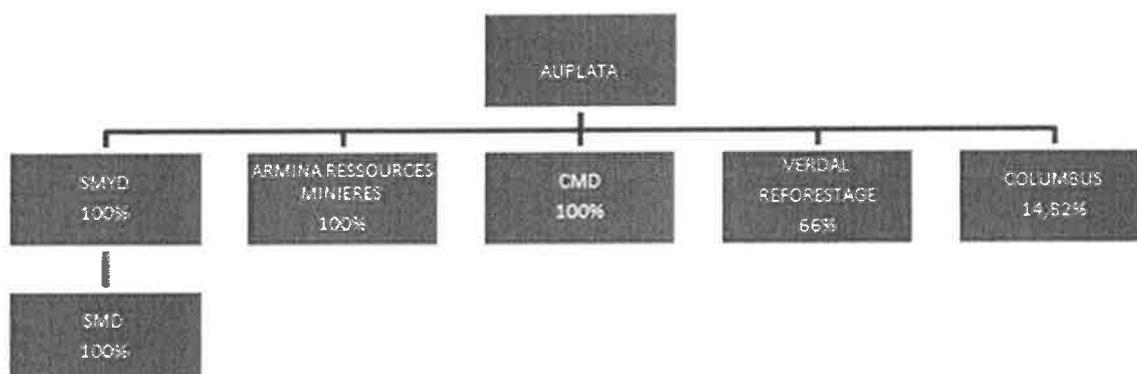
1.9. AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AUPLATA a mis en place à compter du 1^{er} août 2014 une Délégation Unique du Personnel regroupant les institutions représentatives du personnel : Comité d'Entreprise et Délégué du personnel.



1.10. ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2014

À la clôture de l'exercice, l'organigramme de la Société est le suivant :



AUPLATA a procédé en date du 24 décembre 2014 à la dissolution sans liquidation, par voie de transmission universelle de patrimoine, de la société CMD9. Cette société avait été créée en vue de demander un Permis Exclusif d'Exploration sur Paul Isnard.

2. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1. RESULTATS DE TESTS DE L'UNITE PILOTE DE CYANURATION

La construction de l'unité pilote de traitement de minerai par cyanuration à Rémire-Montjoly et la réception des équipements industriels ont été finalisés fin 2014. La mise au point du procédé de lixiviation s'est déroulée début 2015. Les premiers tests de cyanuration réalisés sur un lot de concentrés aurifères de 4,2 tonnes ont permis de confirmer l'efficacité du procédé avec un taux d'extraction de l'or de 92,5%. L'unité pilote sera mise en service opérationnellement au mois d'avril 2015 avec une montée en cadence progressive au cours du 2ème trimestre.

2.2. EMPRUNT OBLIGATAIRE 2010

La société AUPLATA a procédé en date du 2 mars 2015 au remboursement de l'emprunt obligataire souscrit en 2010 pour un montant de 3 931 500 € ainsi qu'au versement du cinquième coupon pour un montant de 353 835 €, au taux d'intérêt de 9%.

2.3. ACQUISITION DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE « HERRERIAS »

En date du 10 février 2015, la Société a acquis auprès de la société AMAIUR, pour un euro, le Permis d'Exploration « Herrerias ». Le permis d'une surface de 200 km² est situé dans la province de Badajoz en Espagne. Ce transfert s'inscrit dans le cadre du projet de collaboration entre les deux sociétés et par lequel Auplata s'engage à travailler en priorité avec AMAIUR pour tous ses travaux de recherche et d'exploration en Espagne.



3. REGLES, METHODES COMPTABLES ET NOTES SUR LE BILAN

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1. ACTIF

3.1.1. *Actif immobilisé*

(En K€)	Clôture 31/12/2013	Augmentation	Diminution	Transferts (3)	Clôture 31/12/2014
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles	5 174	47		367	5 588
Immobilisations corporelles	12 440	132	-162	97	12 507
Immo. corporelles en cours (1)	1 202	1 916	-767 (2)	-464	1 887
Immobilisations financières	23 573	16	-2 167 (4)		21 422
Total	42 389	2 111	-3 096		41 405

(1) Les immobilisations en cours concernent principalement les projets dans le domaine de la cyanuration ainsi que 78 K€ d'avances et acomptes, cf. note 3.1.5

(2) La diminution du poste d'immobilisation en cours est liée au financement du matériel de l'unité pilote de cyanuration.

(3) Les transferts correspondent aux campagnes de prospection réalisées en 2013, dont 322K€ pour le site d'Elysée.

(4) La diminution des immobilisations financières s'explique essentiellement par la cession sur le marché de 10 092 089 titres Columbus.

(En K€)	Clôture 31/12/2013	Augmentation	Diminution	Autres	Clôture 31/12/2014
Amortissements & provisions					
Immobilisations incorporelles	4 318	87			4 405
Immobilisations corporelles	10 551	622	-120		11 053
Immo. corporelles en cours	216				216
Immobilisations financières	14 410		-294 (1)		14 117
Total	29 496	709	-414		29 791

(1) Les titres Columbus avaient fait l'objet d'une dépréciation d'un montant de 294 K€ au cours de l'exercice 2013 suite à la baisse du cours de bourse. Cette dépréciation a été entièrement reprise en 2014.



3.1.2. Actifs incorporels

La valeur brute des actifs incorporels d'un montant total de 5 588 K€ se compose comme suit, à la clôture de l'exercice :

Études et travaux d'exploration minière :	817K€
Étude du procédé de traitement au thiosulfate :	258K€
Concessions minières :	806K€
Logiciels	20K€
Fonds commercial :	3 689K€

3.1.2.1. Études et travaux d'exploration minière

Ces études concernent la géologie du site de Couriège, pour un montant de 474 K€, en vue de son exploitation future et le site d'Elysée pour un montant de 335 K€.

3.1.2.2. Études du procédé de traitement au thiosulfate :

Les charges immobilisées pour un montant total de 258 K€ sont essentiellement constituées d'honoraires d'expert, d'analyses, de produits chimiques et de coûts de personnel.

Suite à la décision prise en octobre 2011, de suspendre la construction de l'usine au thiosulfate pour une durée maintenant indéterminée, il a été décidé de déprécier ce poste en totalité au 31 décembre 2011.

3.1.2.3. Concessions minières

La Société AUPLATA dispose sur le site de Dieu-Merci des concessions ci-dessous :

	N° de permis	Superficie (en Km ²)	Échéance du droit minier
Concession DIEU MERCI	04/80	102,40	31/12/2018
Concession La VICTOIRE	03/80	21,60	31/12/2018
Concession RENAISSANCE	02/80	12,50	31/12/2018

Les concessions sont amorties sur leur durée de validité.

Au 31 décembre 2014, la durée de vie résiduelle des concessions est de 4 ans pour l'ensemble des concessions.

3.1.3. Fonds commercial

Le fonds commercial résulte du mali technique constaté lors de la transmission universelle du patrimoine de la SAS SORIM, intervenue le 12 mai 2006. Suite à la réalisation d'un test de dépréciation, ce fonds a été totalement déprécié au 31 décembre 2011.



3.1.4. Actifs corporels

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées d'installations et de matériels (extraction, transport et traitement du minerai) en service et en cours de réalisation localisés sur le site minier de Dieu-Merci.

Les actifs corporels sont évalués à leur valeur d'apport, coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service et de remise en état (sites miniers).

3.1.5. Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours s'élèvent à 1 887 K€ et sont notamment constituées :

- des travaux entamés sur le démonstrateur de traitement au thiosulfate à hauteur de 216 K€ et par ailleurs dépréciés à 100% suite à l'abandon du projet

- des projets dans le domaine de la cyanuration : l'unité pilote pour un montant de 1 045K€ comprenant études, matériel et construction du bâtiment ainsi que les études préalables à l'unité industrielle du site de Dieu-Merci, pour un montant de 425K€.

3.1.6. Amortissements et provisions

Ils sont pratiqués selon le mode linéaire, estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, sur les durées d'utilité estimées comme suit :

Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 5 ans

Agencements divers : 7 ans

Mobilier et matériel de bureau : 3 à 5 ans

Ces courtes durées s'expliquent par la localisation des sites d'exploitation en forêt équatoriale, en Guyane française.

Les biens incorporant des composants d'une valeur significative destinés à être remplacés au terme d'une durée prédéterminée plus courte que la durée d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

3.1.7. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

La valeur brute des immobilisations financières d'un montant total de 21 422 K€ se décompose comme suit :

Actions SMYD SAS	13 868K€
Actions COLUMBUS	4 323K€
Actions ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL	1 555K€
Actions CMD	1 400K€
Actions VERDAL REFORESTAGE	7K€
Dépôts de garantie des biens loués	226K€
Autres dépôts de garantie	43K€



La provision sur les titres SMYD SAS d'un montant de 13 868 K €, constatée à la clôture de l'exercice 2008, a été maintenue à la clôture de l'exercice car le retour à une rentabilité pérenne de la SMYD n'est pas encore avéré.

La provision sur les titres ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL a été maintenue à un montant de 249 K€ correspondant à la provision de ces titres avant l'augmentation de capital de 2013.

La provision pour dépréciation des titres Columbus comptabilisée au cours de l'exercice précédent compte-tenu de la valorisation boursière au 31 décembre 2013, a été reprise en 2014, le cours de bourse s'étant stabilisé à un niveau supérieur à la valorisation d'acquisition des titres.

3.1.8. Situation des filiales

Au 31 décembre 2014, la situation des principales filiales est la suivante :

(en K€)	SMYD S.A.S.	ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL	CMD	VERDAL
Capital :	20 360	2 400	1 400	10
Capitaux propres :	-12 682	283	-951	-107
% capital détenu :	100%	100%	100%	66%
Valeur brute des titres *:	13 868	1 555	1 400	10
Prêts et avances consenties :	15 222	497	3 275	137
Chiffre d'affaires	5 352	2	2 777	51
Résultat net	-1 365	-23	-735	-35
Dividendes encaissés :	Néant	Néant	Néant	Néant

*A noter que les titres de participation SMYD sont totalement dépréciés, les titres de participation de ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL sont dépréciés à hauteur de 248.610 €.

3.1.9. Stocks et en cours

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêt des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêt des comptes compte tenu des modes de fonctionnement de la Société, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.



Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par la Société, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par la Société.

Les coûts de production miniers comprennent les coûts directs et indirects de production, les amortissements des actifs industriels immobilisés et des coûts de développement immobilisés (exploration). Ils comprennent également les coûts liés aux dégradations des sites.

Les stocks sont essentiellement constitués de carburant (gasoil) et de consommables pour les usines de gravimétrie.

(en K€)	31.12.2014			31.12.2013		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Stock Matières premières et approvisionnement	244		244	243		243

3.1.10. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas recouvrée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Le tableau ci-dessous donne la composition et l'évolution des provisions pour dépréciation des créances :

(en K€)	31/12/2013	Dotations	Reprises	31/12/2014
Clients	13	90		102
Avances en compte-courant ⁽¹⁾	16 606	2 690	-398	18 898
Total	16 619	2 780	-398	19 000

(1) La dépréciation des avances en compte courant aux filiales est détaillée en note 3.3.

3.1.11. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 219 K€ sont constituées principalement des loyers payés d'avances des contrats de location-financement.



3.1.12. Tableau des créances par échéance

(en K€)	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Autres immobilisations financières	269	20	248	
Avances et acomptes versés	960	960		
Clients et comptes rattachés	919	817	102	
Avances en compte-courant	19 130	44	19 086	
Autres créances	255	161	94	
Total créances	21 532	2 001	19 530	
Charges constatées d'avance	219	103	116	
Total	21 751	2 104	19 647	

3.1.13. Produits à recevoir

Les produits à recevoir comptabilisés au cours de l'exercice précédent ont été encaissés en 2014.

3.1.14. Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 7 648 K€ dont 7 072 K€ placés en contrats à terme.

3.1.15. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 219 K€ sont constituées principalement des loyers des contrats de location-financement payés d'avances.

3.1.16. Charges à répartir

Les charges à répartir s'élèvent à 546 K€ et correspondent aux frais d'émission de l'emprunt obligataire 2014 ainsi qu'à ceux de l'emprunt obligataire 2010 restant à amortir.

3.2. PASSIF

3.2.1. Capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social d'AUPLATA est composé de 30 371 811 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 € chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie. Ces actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE Euronext. Le capital social s'élève à 7 592 952,75 €.

La société a procédé au cours de l'exercice 2014 à deux augmentations de capital.



(1) A l'issue de l'opération d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, ouverte du 6 mars au 20 mars 2014, le Directeur Général a constaté, en date du 1^{er} avril la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 892 855,75 €, par émission de 3.571.423 actions ordinaires nouvelles de la Société, au prix par action de 1,40 €, dont 0,25 € au titre de la valeur nominale et 1,15 € au titre de la prime d'émission, soit un montant global brut d'augmentation de capital (prime d'émission incluse) de 4.999.992,20 €.

(2) Le Directeur Général a constaté, en date du 15 juillet 2014 la réalisation de l'augmentation de capital réservée en numéraire, entièrement souscrite par un investisseur privé d'un montant total de 1 540 000 € correspondant à l'émission de 1 100 000 actions nouvelles au prix unitaire de 1,40 €, dont 0,25 € de valeur nominale et 1,15 € au titre de la prime d'émission.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en K€)	31/12/2013	Affectation résultat 2013	Augment. de capital ⁽¹⁾	Augment. de capital ⁽²⁾	Frais aug. de capital	Souscription BSA	Résultat de l'exercice	31/12/2014
Capital	6 425		893	275				7 593
Primes d'émission/apport	45 533		4 107	1 265	-327	61		50 639
Réserves	149							149
Report	-37 827	-11 057						-48 884
Résultat	-11 057	11 057					-5 615	-5 615
Total général	3 223	0	5 000	1 540	-327	61	-5 615	3 882

Les frais d'augmentation de capital principalement constitués d'honoraires sont imputés sur la prime d'émission.

3.2.2. Bons de Souscription d'Actions (BSA)

En date du 30 juin 2014, le Groupe a émis 878 154 bons de souscription d'action (« BSA-2014 ») au profit du président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-François Fourt. L'exercice d'un BSA donne le droit de souscrire pendant une période de dix ans à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,38 euros (dont 0,25 euro de nominal et 1,13 euros de prime d'émission), les BSA étant exerçables dans les conditions suivantes :

- A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter de la date d'attribution des BSA-2014,
- A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter du 31 décembre 2014, si la production d'or de l'ensemble du Groupe Auplata, cumulée sur l'année 2014 est supérieure ou égale à 500 kg,
- A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter du 1er juillet 2015, si la production d'or de l'ensemble du Groupe Auplata, cumulée sur le premier semestre 2015 est supérieure ou égale à 250 kg

Au 31 décembre 2014, 585 436 BSA-2014 sont exerçables, la production d'or du Groupe Auplata ayant atteint 505 kg en 2014.

3.2.3. Provisions

L'évolution des provisions au cours de l'exercice est présentée ci-après :



(en K€)	31/12/2013	Dotations	Reprises	31/12/2014
Provision pour litiges prud'homaux	371	44	-252	163
Provision pour litige commercial		68		68
Provision pour risques financiers	18		-18	0
Provision pour remise en état (1)	1 075	47	-2	1 120
Provision pour charges (2)		1 000	-500	500
Total provisions	1 464	1 159	-772	1 851

(1) La provision pour remise en état couvre les coûts futurs de réhabilitation du site minier de Dieu-Merci à l'issue de son exploitation estimée, soit au 31 décembre 2043 et du site d'Elysée (Paul Isnard) sur la durée du contrat d'amodiation conclu avec la société SOTRAPMAG.

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);
- dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.
- Les principales natures de coûts prises en compte dans l'évaluation de la provision sont les suivantes :
 - Re-profilage, re-talutage et re-vegetalisation des fosses d'extraction,
 - Traitement des eaux de ruissellement, digues,
 - Démontage des installations,
 - Élimination des déchets.

Les passifs de remise en état sont inflatés et actualisés à un taux sans risque avant impôt mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

(2) La provision pour charge constituée à hauteur de 500 K€ résulte de l'accord conclu avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en juillet 2014 mettant fin au contentieux qui opposait les deux parties.



3.2.4. Dettes

(en K€)	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 244	4 507	6 737	
Dettes financières diverses ⁽¹⁾	707	692	15	
Fournisseurs	3 099	3 099		
Dettes fiscales & sociales	686	686		
Dettes sur immobilisations	1 067	1 067		
Autres dettes				
TOTAL	16 803	10 051	6 752	

(1) Concerne le solde de l'avance en compte-courant reçue de OSEAD et des cautions reçues des sous-traitants miniers d'AUPLATA.

3.2.5. Charges à payer par postes du bilan

(en K€)	
Intérêts courus sur emprunt obligataire	576
Fournisseurs	1 713
Dettes fiscales & sociales	420
TOTAL	2 709

Les charges à payer fournisseurs sont constitués des FNP à hauteur de 1 479 K€ et des redevances GOLDENSTAR sur la production des sites de Yaou et Dorlin pour un montant de 235 K€.

3.3. DETTES ET CREANCES AVEC LES FILIALES ET LES ENTREPRISES LIEES

<u>Avances en compte courant versées à des sociétés liées</u> :	19 130K€
dont compte courant SMYD :	15 222K€
dont compte courant CMD :	3 275K€
dont compte courant ARMINA (1) :	497K€
dont compte courant VERDAL REFORESTAGE :	137K€

(1) dont 199 K€ de créance liée à l'intégration fiscale

Ces avances en compte courant sont dépréciées comme suit :

<u>Dépréciation des avances en compte-courant</u>	18 898K€
compte courant SMYD :	15 223K€
compte courant CMD :	3 284K€
compte courant ARMINA (1) :	298K€
compte courant VERDAL REFORESTAGE :	93K€

(1) La créance liée à l'intégration fiscale n'a pas été dépréciée.



Compte courant sur avances reçues de sociétés liées :

compte courant OSEAD :	405K€
compte courant CMT :	70K€

CMT et Emprunt obligataire 2014 :

Nominal :	2 500K€
Intérêts courus :	104K€

Autres créances :

Compte client MDG :	19K€
Avances au fournisseur MDG :	192K€

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. RESULTAT D'EXPLOITATION

4.1.1. *Chiffre d'affaires*

Les ventes d'or et d'argent de l'exercice s'élèvent à 10 431 K€, contre 12 050 K€ en 2013. Ce retrait de 13,4% s'explique par la baisse des cours de l'or, le prix de vente moyen de l'or affiné constaté étant en recul de 9,5% entre les 2 exercices, et par le ralentissement de la production du site d'Elysée.

Les ventes de marchandises et de services s'élèvent à 3.582 K€ stables par rapport à l'exercice précédent. Elles correspondent essentiellement aux refacturations à nos sous-traitants des prestations logistiques relatives à leurs approvisionnements, notamment en carburant ainsi qu'aux refacturations aux filiales d'achats de biens et services (ventes de marchandises), de main d'œuvre et de prestations de services.

4.1.2. *Autres produits d'exploitation*

4.1.2.1. Production Stockée

Le stock d'or est nul au 31 décembre 2014.

4.1.2.2. Production immobilisée

La production immobilisée d'un montant de 287 K€ concerne les développements dans la cyanuration et les projets d'unité pilote et d'unité industrielle, à hauteur de 236 K€.

4.1.3. *Effectif*

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des effectifs sur la période :

	2014	2013
Effectif moyen	49,3	66
Effectif fin d'exercice	51	58
Dont cadres	10	11



4.1.4. Rémunération des dirigeants

La rémunération (y compris les avantages en nature) du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général s'élève au total à 229 K€.

Le Conseil d'administration du 30 juin 2014, faisant usage de la délégation de compétence qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2014 a émis en faveur du Président du Conseil, 878.154 BSA-2014 donnant droit de souscrire à 878.154 actions nouvelles dont 585 436 sont exerçables au le 31 décembre 2014.

4.1.5. Charges sociales

La Guyane Française bénéficie d'abattements importants en matière de bases de cotisation sociale (maladie et vieillesse).

Le taux de charges sociales se situe à un niveau significativement inférieur à celui de la métropole compte tenu de ces exonérations et abattements locaux. (LOEDOM).

La Société a comptabilisé en diminution de ses charges sociales (conformément à la recommandation de l'ANC - Note d'information du 28 février 2013), un crédit d'impôt au titre du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) d'un montant de 78 K€, calculé au taux de 6% sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées durant l'année civile.

4.1.6. Dotations aux amortissements et provisions

Ces dotations se décomposent comme suit :

(en K€)	Note	
Dotations d'exploitation	951	
Dot. aux amortissements des immos incorporelles	87	3.1.1.
Dot. aux amortissements des immos corporelles	622	3.1.1.
Dot. aux amortissements des frais d'émission d'emprunts	106	
Dot. aux provisions pour dépréciation des créances	90	3.1.10
Dot. aux provisions pour remise en état	47	3.2.3

4.2. RESULTAT FINANCIER

Les produits financiers s'élèvent à 406 K€ principalement constitués des intérêts sur les avances en compte courant accordées aux différentes filiales.

Les charges financières d'un montant de 782 K€ sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Les intérêts de l'emprunt obligataire à taux d'intérêt fixe de 8% émis au cours de l'exercice représentent 279 K€. Les intérêts sur l'emprunt obligataire émis en 2010 s'élèvent à 417 K€, le taux d'intérêt du coupon 2015 étant évalué à 9%, dont 6% de taux fixe et 3% de taux variable indexé sur le cours de l'or en \$/once.

Le résultat financier est une perte de 376 K€.



4.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 1 674 K€ et se décompose comme suit :

(en K€)	
Charges sur opérations de gestion	-30
Mali de fusion (dissolution CMD 9)	-29
Charges except. sur opérations de gestion	-59
Charges sur opérations en capital	-2 854
Produits sur opérations en capital	3 580
Gain sur opérations en capital (1)	726
Dotation aux provisions pour dépréc. comptes courants	-2 690
Dotation de dépréciations exceptionnelles	-113
Reprise de dépréciations exceptionnelles	668
Reprise de provisions pour dépréc. des titres de participation ⁽²⁾	294
Dotation aux provisions pour charges ⁽³⁾	-1 000
Reprise aux provisions pour charges ⁽³⁾	500
Perte sur amortissements et provisions	-2 341
Total Résultat exceptionnel	-1 674

(1) Correspond pour l'essentiel à la plus-value réalisée sur la cession sur le marché de Toronto de 10 092 089 titres Columbus Gold

(2) Reprise de la dépréciation des titres Columbus Gold comptabilisée en 2013 d'après leur valorisation boursière à la clôture

(3) Conséquence de l'accord conclu avec le BRGM en juillet 2014

4.4. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le résultat fiscal de l'exercice est une perte de 6 446 K€ et conduit à un déficit fiscal cumulé à la clôture de l'exercice de 31 002 K€ auquel s'ajoutent les déficits de ses filiales générés au cours de l'exercice, pour un montant de 2 273K€.



4.5. CHARGES ET PRODUITS EN RELATION AVEC LES FILIALES ET LES ENTREPRISES LIEES

4.5.1. *Charges et produits liés aux filiales*

4.5.1.1. Produits et Charges d'exploitation

Produits

Prestations de services:	394K€
Refacturation de biens et services :	25K€
Mise à disposition de personnel	1K€

Charges

Prestations de services:	234K€
Refacturation de biens et services :	38K€
Mise à disposition de personnel	41K€

4.5.1.2. Produits financiers

Les avances en compte courant sont rémunérées à un taux basé sur le taux EURIBOR 1 mois + 2%.

Intérêts sur compte courant SMYD :	294K€
Intérêts sur compte courant CMD :	79K€
Intérêts sur compte courant ARMINA :	6K€
Intérêts sur compte courant VERDAL :	2K€

4.5.2. *Charges et produits liés aux entreprises liées*

Produits

Refacturation de biens et services (1) :	950K€
--	-------

Charges

Services externes (2) :	3 074K€
Honoraires	56K€
Refacturation de biens et services :	5K€

Intérêts sur compte courant OSEAD :	6K€
Intérêts sur compte courant CMT :	70K€
Intérêts sur Emprunt obligataire 2014 CMT :	104K€

(1) correspond aux prestations logistiques facturées à MDG, filiale de l'actionnaire de référence CMT, dans le cadre de son contrat d'exploitation de site minier d'Auplata

(2) correspond aux commissions versées à MDG dans le cadre de son contrat d'exploitation de site minier d'Auplata à hauteur de 2 722 K€ et à des prestations d'entretien de pistes à hauteur de 351 K€



5. ENGAGEMENTS FINANCIERS

5.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

5.1.1. *Contrats de location*

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des engagements relatifs aux contrats de location de matériel et équipement en cours à la clôture de l'exercice, tous ces contrats sont d'une durée de 5 ans, à l'origine.

Immobilisations en crédit-bail (en K€)

Valeur Brute des biens	Amortissements		Valeur nette
	Exercice	Cumulés	
1 796K€	407K€	816K€	980K€

Engagements de crédit-bail (en K€)

Redevances payées exercice	Redevances cumulées	Redevances restant à payer		Prix achat résiduel
		moins 1 an	1 à 5 ans	
403K€	865K€	335K€	444K€	779K€
				225K€

5.1.2. *Redevance Yaou et Dorlin*

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD auprès de Golden Star Ressources et de Guyanor Ressources, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1,0 % du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une redevance complémentaire de 1,0 % du CA lorsque le total des redevances cumulées versées (soit 1% du CA) dépassera un seuil s'élevant à 2,134 millions d'euros.

Ces redevances sont effectives depuis le 1er décembre 2006 et s'élèvent pour l'année 2014 à 36 K€.

5.1.3. *Redevance Paul Isnard*

Dans le cadre de l'acquisition des titres miniers Paul Isnard, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter, une redevance trimestrielle sur les ventes sur les 5 premiers millions d'onces produites sur les titres Paul Isnard correspondant à un pourcentage établi de la façon suivante : jusqu'à 2 millions d'onces produites, 10% des ventes au-delà de 400 USD l'once, puis 5% des ventes au-delà de 400 USD l'once pour les 3 millions d'onces suivants. Dans le cadre de l'Accord avec COLUMBUS, cette redevance a été transférée à COLUMBUS.

5.1.4. *Passifs environnementaux*

Les passifs de cette nature sont comptabilisés conformément aux principes comptables exposés en 3.2.2.



5.1.5. Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud

Dans le cadre du rachat de la société Golden Star Ressources Minières SARL renommée ARMINA Ressources Minières SARL (« ARMINA »), détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud, AUPLATA a repris les engagements de caution donnés par la société GOLDEN STAR Resources Ltd., vis-à-vis du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

AUPLATA s'est engagé à donner à sa nouvelle filiale les moyens lui permettant de remplir les obligations lui incombant en tant que détenteur de titres miniers pour la conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites.

Une demande de renouvellement du PER Bon Espoir a été déposée le 30 juin 2011 pour une durée de cinq ans et un engagement de dépenses de 1.250 K€. Cette demande reste à ce jour en cours d'instruction.

Les engagements pour le PER Iracoubo Sud se montent à 1.980 K€.

5.1.6. Engagement sur le PER Courriège

Suite à une demande déposée le 17 février 2006, AUPLATA s'est vue octroyer, par arrêté ministériel, en date du 6 mai 2010 et publié au JO du 3 juillet 2010, le Permis d'Exclusif de Recherches dit « Permis de Courriège » (PER Courriège) pour une durée de 5 ans sur une superficie de 14 km². Les engagements de dépenses associés à ce PER se montent à 122,5 K€ sur la durée de vie du titre.

6. DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

L'ensemble du personnel de la Société bénéficie de 3 513 heures au titre du droit individuel à la formation, dont aucune n'a fait l'objet de demande.

7. HONORAIRES CAC

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 136 K€ pour l'exercice 2014.